
Serbie : polémique à la suite du décès d'une 16e victime de la catastrophe de Novi Sad

Description

Depuis près de cinq mois, les majorités présidentielle et gouvernementale font face à une contestation qui ne faiblit pas. L'effondrement d'une partie de l'auvent de la gare de Novi Sad le 1^{er} novembre 2024 qui avait causé la mort de 15 personnes a suscité depuis une vague de contestation contre le régime. Le 21 mars, les médias ont fait état du décès des suites de ses blessures de Vukašin Crnčević, ce qui porte à 16 le nombre de défunts en lien avec la catastrophe de Novi Sad.

Interviewé par Nova, le député européen Tonino Picula, rapporteur du Parlement européen pour la Serbie, a déclaré le même jour : *« La mort de la 16^{ème} victime de Novi Sad va, à mon avis, relancer toutes les questions qui ont déclenché les manifestations de masse en Serbie, et la responsabilité incombe à ceux qui ont provoqué cette tragédie. Et tous les chemins mènent, bien sûr, aux autorités, qui n'ont manifestement pas répondu positivement aux revendications de tous ceux qui ont manifesté dans les rues et sur les places de Serbie ces derniers mois. »* Pour le politicien, *« la Serbie est en état d'urgence non déclaré »*. Mis en difficulté, le gouvernement serbe cherche des coupables à blâmer et *« essaie de détourner l'attention du public vers des ennemis extérieurs »*, notamment les pays voisins.

Ces propos ont fait réagir le secrétaire d'État au ministère serbe des Affaires étrangères, Damjan Jović, qui a précisé que T. Picula n'était *« pas autorisé à déclarer l'état d'urgence en Serbie »*. Il n'y a donc aucune raison qu'il *« se livre à de telles évaluations générales des processus politiques en Serbie »*. Il lui a demandé de se consacrer à *« son devoir de contribuer à l'établissement de la coopération et de la confiance entre la Serbie et la Croatie »*, sinon de *« clarifier sa position sur la Serbie, afin d'éviter tout malentendu dans son rôle de rapporteur »*.

Sources : Nova, Dnevnik.

date créée

30/03/2025

Champs de Méta

Auteur-article : Stéphan Altasserre